



RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Généralités

En 2009, la section vaudoise de la Ligue suisse des droits de l'homme, dans la continuité de ses objectifs, a principalement poursuivi l'organisation de visites de détenus dans le canton de Vaud. En raison du manque de moyens financiers, l'activité de la Commission d'observation de procès à l'étranger n'a pas été poursuivie.

Les activités ont été coordonnées avec la section genevoise en ce qui concerne le partage des visites de détenus à effectuer selon le principe de territorialité. Par ailleurs, la communication a été renforcée avec la section genevoise afin d'unir nos forces lors de nos prises de position.

Visites de détenus

La LSDH-VD a été contactée par 10 détenus et a suivi les dossiers précédents de 2008. Elle a effectué des visites dans les établissements du Bois-Mermet, de la Tuillière, de la Plaine d'Orbe et de Thorberg.

Le problème des autorisations de visites a été résolu avec les autorités pénitentiaires vaudoises. Le service de Mme Catherine Martin octroie maintenant des autorisations de visite illimitées aux personnes de la ligue que nous annonçons comme visiteurs. Il suffit d'écrire un courriel mentionnant le nom et la date de naissance de la personne concernée. A ce jour, 5 personnes sont ainsi officiellement autorisées. Il s'agit de Mme Cynthia Beauverd (avocate stagiaire) et Diana Piotti et de MM. Yan Giroud, Jeton Kryeziu (avocat stagiaire) et Patrick Herzig (juriste).

Les visites de prison ont constitué l'activité principale de la Ligue en 2009 et, malheureusement, continuera à l'être à l'avenir. En effet, la situation des détenus est difficile. Un certain nombre d'entre eux se plaignent de mauvais traitements en prison. On a pu relever déjà que les cellules d'isolement sont utilisées pour punir les prisonniers qui n'acceptent pas leur condition et le disent. C'est souvent le cas des personnes internées, c'est-à-dire placées en prison pour suivre une mesure thérapeutique. Ce ne sont pas des détenus, mais des internés. Ils ne devraient pas être en prison, mais dans des établissements spécialisés (hôpitaux psychiatriques) comme le prévoit la loi. Mais ces établissements n'existant pas, ils sont gardés en prison et traités avec un certain mépris par les autorités, du chef du département aux gardiens en passant par le personnel médical. On a pu constater déjà que ces personnes ne sont pas véritablement suivies au plan psychiatrique et ne font que recevoir des médicaments. Il semble que la chimie et le cachot soit la seule réponse donnée aux problèmes psychiatriques en prison. Cette médication est parfois imposée à la personne contre son gré. Cette situation n'est pas acceptable et c'est pourquoi nous sommes intervenus une fois en 2009, auprès du directeur de la prison de Thorberg



Ligue Suisse des Droits de l'Homme

Section Vaudoise

Begnins, le 31 décembre 2009

afin de le dissuader d'imposer une médication forcée à un interné. Suite à l'avis de droit que nous avons rédigé et à l'intervention de l'avocat de la personne, le directeur a finalement renoncé.

Un travail de longue haleine doit être entrepris pour recenser les cas de ce genre et mettre sur pied un programme de sensibilisation et de lutte contre ces pratiques que nous pensons contraires à la CEDH.

Prise de position

La LSDH, section vaudoise et genevoise ensemble, a pris position dans le cadre de la défense des droits de l'homme au Sahara occidental suite à l'arrestation et à la grève de la faim de Mme Aminatou Haidar. Des courriers ont été envoyés à Mme Calmy-Rey, Conseillère fédérale, à MM Recordon et Cramer, Conseillers aux Etats et à M. Deiss, ancien Conseiller fédéral et Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, élu pour entrer en fonction en 2010, afin de demander que ces autorités se préoccupent du cas du Sahara occidental et du respect du droit international dans cette affaire. Rappelons, pour mémoire, que le Sahara occidental, selon le droit international et les résolutions de l'ONU, doit être mis au bénéfice d'un référendum d'autodétermination ce qui n'est toujours pas fait. Cette situation illégale pose de graves problèmes, le Maroc profitant de cette situation illicite pour imposer son autorité sur un territoire qui n'est pas, selon le droit international, sous son contrôle légitime.

Membres

Lors de la dernière assemblée générale, la LSDH-VD comptait 52 membres. À ce jour, elle en compte 46. Cette légère baisse n'est pas satisfaisante et un effort doit être fait pour trouver de nouveaux membres. Deux nouveaux membres ont rejoint la Ligue lors des deux journées de présence de rue à Lausanne et Nyon (v. ci-dessous).

Promotion

La LSDH-VD a organisé deux récoltes de fonds sous la forme de vente de pâtisseries à l'occasion des fêtes de Noël à Lausanne et Nyon. Le résultat était médiocre (env. 200 francs) à Lausanne en raison d'une journée particulièrement froide et d'un emplacement particulièrement inadapté. La recette de cette journée ayant été bien moindre que prévu, la Ville de Lausanne a renoncé à percevoir la taxe d'occupation du domaine public. La récolte de Nyon a été plus fructueuse avec un gain de 800 francs. Au total les deux récoltes ont rapporté 1087 francs. Aucun frais n'a été payé, les membres ayant gracieusement fabriqués et offerts les divers produits vendus.

Confiant que ces résultats mitigés sont positifs et peuvent être améliorés, il a été décidé de reconduire ce type d'opération en 2010.

Le comité